

JB

9 octobre 1950

du Commerce Extérieur

B/P.A./

NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR

Les séances de la semaine passée du Comité Restreint des Chefs des délégations pour le Plan Schuman, ont été consacrées à l'étude du Memorandum remis le 28 septembre aux différentes délégations.

J'ai fait d'abord remarquer, quant à moi, que ce Memorandum contenait, en plus des textes approuvés par la Réunion des Présidents, quelques commentaires qui s'en écartaient assez sensiblement tant pour le fonds que pour la forme. J'ai pris comme exemple le texte relatif aux ententes entre industriels. A ce moment, Monsieur Monnet - à la grande surprise de tous - me répondit sur un ton qui ne lui était pas habituel, que le commentaire s'approchait beaucoup plus de sa pensée que le texte arrêté par les Présidents et qu'après réflexion, il ne pouvait admettre ce dernier. Il se lança dans une attaque très vive des cartels et de toute entente en général, considérant que chaque fois qu'il y aurait lieu de régler soit la production et les prix, la seule autorité compétente serait la Haute Autorité. Abandonnant ce point, il s'en prit à la question des groupements consultatifs et en cette matière également revint sur les décisions précédentes. Il condamna les groupements régionaux et mit en avant une forme de consultation directe avec les différentes entreprises, ne permettant de fédération que pour les entreprises de faible capacité de production.

Ces observations ont été consignées dans un document spécial qui fut remis le lendemain aux différentes délégations.

Les déclarations de M. Monnet firent une impression profonde et suscité^{ent} des réactions assez vives.

Je défendis le texte approuvé par les Présidents et fus appuyé par les délégations luxembourgeoise et néerlandaise. Les autres délégations, sans prendre position pour la thèse de M. Monnet, demandèrent un temps de réflexion.

Une autre question soulevée au cours de cette séance fut celle de la protection tarifaire. M. Spierenburg, Chef de la Délégation néerlandaise, reprit à son compte les déclarations précédentes de sa délégation, d'après lesquelles le tarif de Benelux pour les fers et aciers et le charbon devrait être arrêté dans le Traité de base. Monsieur le Ministre se rappellera certainement qu'une pareille prétention risquerait de rendre très difficiles les négociations que la Haute Autorité - agissant comme mandataire du Gouvernement - devrait avoir avec les pays étrangers pour la fixation des droits de douane et, en général, du statut des échanges pour les produits visés par le Plan Schuman. La question est délicate, mais n'est pas insoluble. Elle est remise à plus tard.

Une troisième question soulevée fut celle des prix. Le système d'après lequel les prix du complexe devront être fixés, n'est pas encore défini. On chargea M. Halstein, Chef de la délégation allemande, d'étudier ce point et de faire un rapport au Comité.

Il n'y eut aucune séance le jeudi 5 octobre. Mr. Monnet prit contact avec quelques chefs de délégation, dont moi-même. Je le trouvai toujours ancré dans ses convictions de la veille, mais je pus lui exposer calmement pour quelles raisons la Belgique et le Luxembourg étaient moins anticartelistes que lui.

Je n'eus pas de peine à lui démontrer que le texte arrêté par les chefs de délégation restait en deça de ce qui avait été convenu à la Charte de La Havane sur cette épineuse question et que, par conséquent, il n'y avait pas à redouter une opposition des Etats-Unis. J'insistai encore sur l'argument que les ententes que nous prévoyions devant être approuvées par la Haute Autorité, resteraient donc en fait dans l'esprit du Plan Schuman et seraient des auxiliaires précieux pour la Haute Autorité. Je trouvai M. Monnet assez découragé et plus occupé de grands problèmes politiques que du Plan Schuman. Je profitai de cet entretien pour insister encore sur le problème charbonnier belge dont je lui rappelai les principaux éléments.

Le lendemain, vendredi 6 octobre, la séance des chefs de délégation fut annulée et remplacée par une réunion privée dans le Cabinet de M. Monnet. Probablement à la suite de conversations que ce dernier avait eues la veille au soir avec certains Ministres français, un changement complet s'était opéré dans sa façon d'envisager la suite des pourparlers. Alors que la veille, il se montrait sceptique et presque indifférent, il était ce jour absolument décidé et nous proposa de nous réunir à partir du mardi 10 octobre entre chefs de délégation seulement, le concours des experts ne devant se faire qu'à titre exceptionnel - pour arrêter le plus rapidement possible un projet d'accord à soumettre aux Gouvernements. - " Il faut - a-t-il dit - qu'on en sorte et que nous tranchions les difficultés pendantes." Ce ne serait là toutefois qu'une première lecture, étant entendu qu'on pourrait toujours revenir plus tard sur les points trop hâtivement résolus. Bien entendu, il ne pouvait s'agir encore que de la période définitive, le statut de la période transitoire étant encore laissé aux mains des experts. Le premier point examiné sera celui des institutions.

J'ai mis Monsieur van Zeeland, Ministre des Affaires Etrangères, qui était de passage à Paris, au courant de tout ce qui précède.

LE DIRECTEUR GENERAL,